

CAPA DES PROFESSEURS AGRÉGÉS



Du 27 novembre
au 4 décembre 2014,
je vote Sgen-CFDT !

DES ÉLUS QUI DÉFENDENT LES PERSONNELS

La CAPA des agrégés a en charge la gestion individuelle des carrières des personnels : **mutations, changements d'échelon, contestation de note administrative, passage à la hors-classe ...**

Le SGEN-CFDT est actuellement la **seconde organisation représentative chez les agrégés.**

Nos élus **informent et défendent** les collègues. Ils interviennent pour **contrôler** les décisions de l'administration. Afin d'obtenir une **véritable reconnaissance** du travail des personnels et une **amélioration** de leurs conditions d'exercice, ils enquêtent et mettent l'administration **devant ses responsabilités** (par exemple sur les déplacements domicile-travail).

Partout, les élus du Sgen-CFDT agissent pour une **défense individuelle et collective** qui soit **équitable, efficace, transparente et sans clientélisme.**

En élisant des représentants CFDT, vous faites le choix d'une organisation **qui pèse dans l'ensemble de la Fonction publique** (et pas seulement dans l'Education nationale) et qui sait **se faire entendre auprès du gouvernement** pour mettre en œuvre la priorité donnée à l'Education.

<http://www.electionseducation2014.com>

FAISONS DU
SYNDICALISME
AUTREMENT



PROGRESSION DE CARRIÈRE

Le Sgen-CFDT **dénonce régulièrement l'injustice profonde** dans les passages d'échelon et dans l'accès à la hors-classe. **Qui ne connaît pas un collègue qui a raté une promotion parce qu'inspecté au mauvais moment ou en délicatesse avec son chef d'établissement ?**

Chez les PRAG, les collègues ayant une ancienneté de grade modeste sont **condamnés à un avancement à l'ancienneté**, ce qui leur **interdit le passage à la hors-classe**.

Le SGEN réclame :

- ▶ **un avancement déconnecté de la notation et de l'inspection.**
- ▶ **Un accès pour tous à l'échelon terminal de la hors-classe.**

CONDITIONS DE TRAVAIL-RÉMUNÉRATION

Le Sgen-CFDT revendique :

- ▶ la mise en place d'une **réelle médecine du travail** par la création de postes de médecins de prévention permettant une réelle prise en charge de la santé des agents. Des CHSCT doivent être **implantés dans tous les établissements**.
- ▶ La prise en compte de **la fatigue liée aux déplacements entre le domicile et le travail, pour les TZR ou en cas de postes partagés** : aménagements des emplois du temps, bonification pour les mutations, décharges de service.
- ▶ **l'augmentation du point d'indice de nos salaires.**

<http://www.electionseducation2014.com>

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DU MÉTIER

Le Sgen-CFDT a obtenu la reconnaissance des diverses tâches effectuées par les collègues.

Il faut encore obtenir :

- ▶ **une intégration cadrée et payée de l'ensemble des tâches dans le service** (concertation, évaluation, participation au CA, publics particuliers ...)
- ▶ **le droit à l'expérimentation** avec une réelle **autonomie** des équipes (et non pas du seul chef d'établissement). Cela nécessite qu'**une marge réelle dans la DHG** soit consacrée à cette autonomie.

Il est aberrant de ne former les personnels qu'après le début de la mise en place de nouvelles pratiques (Socle commun, AP, nouveaux programmes ...).

Le Sgen-CFDT revendique :

- ▶ Une refondation de la **formation continue** : plus de **temps** (actuellement elle ne représente que 0,27% de notre temps de service) et une plus grande **diversité** de l'offre.

